



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 83805

## Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation inquiétante de l'enseignement du polonais dans les lycées du Nord-Pas-de-Calais. En effet, lors de la prochaine rentrée scolaire, l'enseignement du polonais ne sera plus qu'une simple option dérogatoire à l'affectation en classe de seconde. Cette remise en cause du polonais dans le département est inquiétante car le polonais constitue un vecteur culturel d'unité et d'ouverture au monde. Par ailleurs, cette décision est en contradiction avec le partenariat établi depuis 2008, entre la France et la Pologne, et met en péril toute une offre de formation du lycée à l'université, au détriment de l'épanouissement culturel et linguistique des jeunes du Pas-de-Calais. L'enseignement de la langue polonaise doit être un réel outil pédagogique de découverte des talents et de promotion de la diversité. Aussi, elle souhaite connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet.

## Texte de la réponse

L'apprentissage du polonais ne constitue, en effet, pas une dérogation à l'affectation en classe de seconde à la rentrée 2010. Le polonais garde cependant toute sa place dans les lycées du Pas-de-Calais ; il a été en effet proposé en enseignement d'exploration ou facultatif de la classe de seconde dans les quatre lycées de l'académie qui l'offraient déjà en 2009. Cela n'a pas eu d'incidence significative sur les effectifs. 34 élèves avaient indiqué avoir choisi le polonais langue vivante 3 en seconde pour la rentrée 2010, contre 36 élèves en 2009.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Maquet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83805

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2010, page 7769

**Réponse publiée le :** 22 novembre 2011, page 12303